

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 578 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude Lanzmann 39, rue Boulard (14e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude Lanzmann 39, rue Boulard (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Claude Lanzmann 39, rue Boulard (14e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici a vécu et travaillé de 1973 à 2018 Claude Lanzmann 27 novembre 1925 – 5 juillet 2018 Cinéaste écrivain philosophe résistant Il y a dirigé la revue Les Temps modernes écrit Le lièvre de Patagonie et élaboré son film-monument Shoah. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO